Département des Bouches du Rhône
Commune de Ventabren

Plan Local d'Urbanisme

4.1.4
Plan risque incendie et zonage PLU
1/8 000

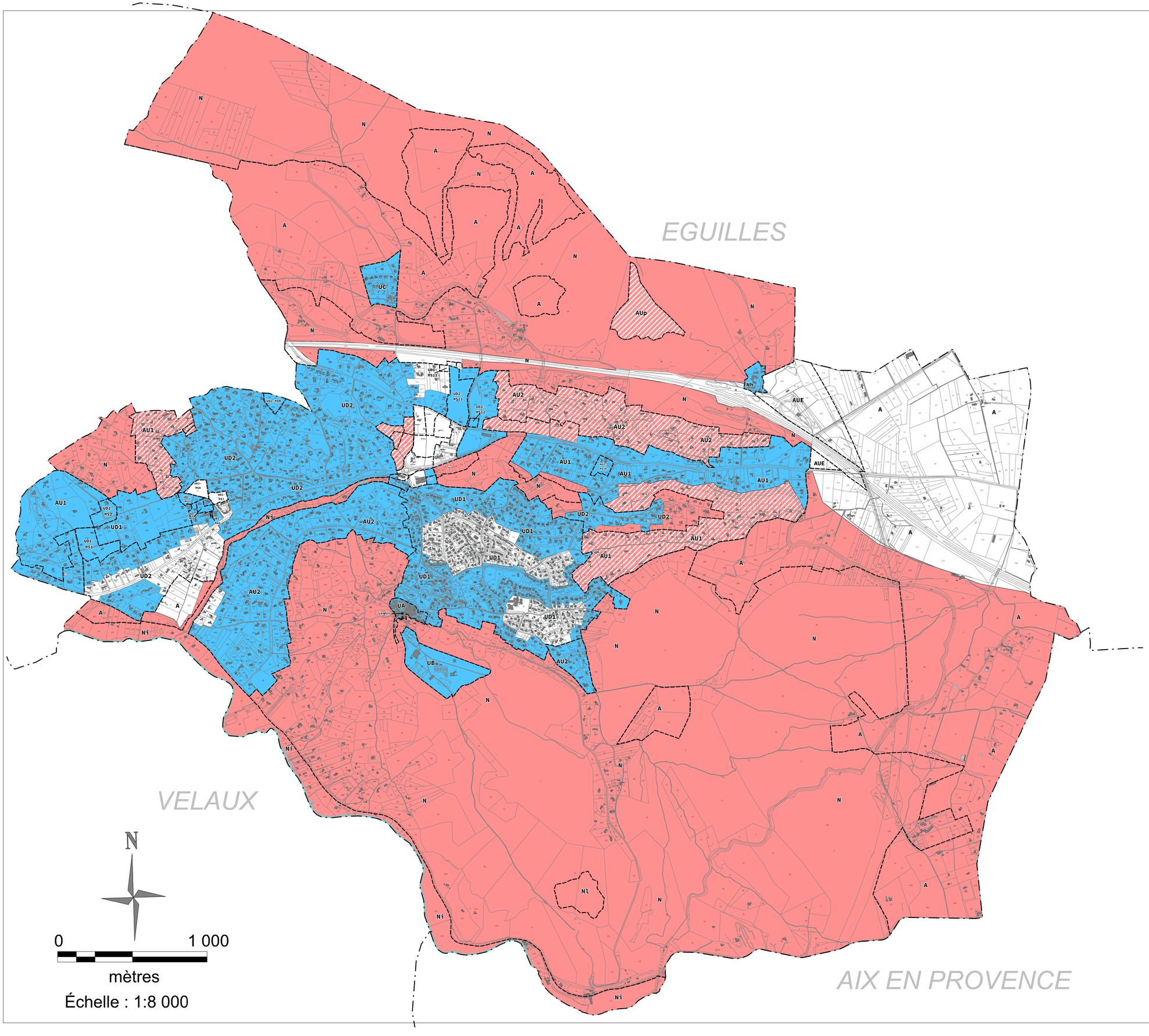

PROCEDURES

Plan d'Occupation des Sols (POS)	Approbation par DCM le 23 septembre 1983
Révision POS	Approbation par DCM le 29 mai 2000
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Approbation par DCM le 1er Juillet 2009
Modification PLU n°1	Approbation par DCM le 27 juillet 2011
Révision du PLU	Arrêt par DCM le 31 janvier 2017
	Approbation par DCM le 11 décembre 2017

A — Zone du PLU

Zones urbaines :
UA
UB
UD1 : UD1ia, UD1ib
UD2
UH

Zones à urbaniser :
AU1 : AU1h, AU1H (a, b, c) / (1, 2, 3)
AU2 : AU2d1
AUE
AUp

Zones agricoles :
A

Zones naturelles :
N
Ni
Nl

Indices PAC incendie

- F1
- F1p
- F2

Tableau de synthèse pour l'application des principes généraux de prévention du risque feux de forêt par types de zones indicées dans le PLU (DDTM13, 2016)

Niveau d'exposition du secteur environnant	Zone non urbanisée	Zone urbanisée
Aléa subi Très fort à exceptionnel (niveaux les plus élevés)	F1*	F1*
Aléa subi Moyen à Fort	F1*	F2
Aléa subi Très Faible a Faible	Sans indice	Sans indice

* La zone F1 comprend, de manière exceptionnelle, le cas des zones spécifiques F1p (F1 projet) définies dans le titre 3 : « principes généraux pour l'élaboration d'un PLU en zone soumise à un aléa subi feu de forêt »